

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 062-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.283

Déposée le: 14.03.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Etter (Treiten, PBD) (porte-parole)
Pfister (Zweisimmen, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 17.03.2016

N° d'ACE: 533/2016 du 11 mai 2016

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du **Vote point par point**

Conseil-exécutif: **Point 1: rejet**

Point 2: adoption et classement

Point 3: rejet

Point 4: adoption et classement

Point 5: rejet



Intégrer le Foyer d'éducation de Prêles à la réflexion sur la rénovation de Witzwil

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'intégrer les installations d'exécution des peines du Foyer d'éducation de Prêles à la réflexion sur la rénovation des Etablissements de Witzwil ;
2. d'étudier la possibilité d'utiliser durablement les places offertes par le Foyer d'éducation de Prêles pour l'exécution des peines dans le canton de Berne ;
3. de calculer les économies que le canton pourrait réaliser en intégrant au projet de rénovation des Etablissements de Witzwil les places disponibles au Foyer d'éducation de Prêles ;
4. d'évaluer les risques associés à une utilisation à plus long terme du Foyer d'éducation de Prêles en matière d'efficience, d'occupation et de compétitivité ;

5. en intégrant le Foyer d'éducation de Prêles à la réflexion sur la rénovation des Etablissements de Witzwil, de maintenir le plus d'emplois et d'institutions possibles sur le Plateau de Diesse.

Développement :

Le Foyer d'éducation de Prêles a été récemment rénové pour un montant de 22 millions de francs. Les installations sont désormais des plus modernes et peuvent continuer à servir sans aucun problème.

Non loin du Foyer d'éducation de Prêles, le canton va investir 52 millions de francs dans la rénovation et l'agrandissement des Etablissements de Witzwil.

Le Conseil-exécutif est prié d'examiner quelles installations du Foyer d'éducation de Prêles pourraient être utilisées pour les rénovations prévues à Witzwil. Cela permettrait de continuer à utiliser les places du Foyer d'éducation de Prêles qui ont été rénovées aux frais des contribuables. On doit surtout s'économiser la construction d'un nouveau bâtiment mettant à disposition dix places de détention supplémentaires puisque le Foyer d'éducation de Prêles offre déjà de telles places et qu'elles ne sont plus utilisées.

Afin d'élargir l'horizon de la planification, on se livrera à une évaluation des risques en imaginant différents scénarios afin de trouver la meilleure solution pour les équipements du Foyer d'éducation de Prêles.

Se servir provisoirement du Foyer d'éducation de Prêles pour détenir les réfugiés et réfugiées en vue de leur refoulement est certainement légitime. Cette solution ne nous semble toutefois pas durable. L'afflux de réfugiés va probablement se calmer. En attendant, il faut élaborer un projet global avec Witzwil puis le réaliser.

La coopération avec Witzwil permettrait de sauver au moins une partie des emplois sur le Plateau de Diesse. Le risque de devoir rembourser les subventions à la Confédération serait moins élevé. En outre, les frais d'investissement pourraient être globalement réduits.

Motivation de l'urgence : Le crédit d'étude pour la rénovation de Witzwil a déjà été approuvé. Si l'on veut impliquer le Foyer d'éducation de Prêles dans la suite de l'étude et des clarifications, l'urgence doit être accordée.

Réponse du Conseil-exécutif

La réaffectation du Foyer d'éducation Prêles (FEP) et la rénovation des Etablissements de Witzwil n'ont que très peu de choses en commun. D'un point de vue économique et fonctionnel, il ne serait pas judicieux de transformer à grands frais les infrastructures de Prêles pour les affecter aux Etablissements de Witzwil. Le site se prête en effet beaucoup mieux à d'autres utilisations. Pour cette raison, le Conseil-exécutif pense qu'il ne serait pas indiqué de l'inclure dans le projet de rénovation de Witzwil.

Point 1

La stratégie globale de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE) en matière d'exécution des peines et mesures prévoit le renforcement et la concentration de l'offre actuelle.

Pour Witzwil, cela signifie que l'établissement se concentrera à l'avenir sur l'exécution de peines en milieu ouvert au sens du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0). Ce dernier prévoit que ce type d'exécution constitue la règle pour les peines privatives de liberté prononcées sans sursis. La Confédération n'ayant pour l'heure pas de travaux législatifs en cours qui changeraient cette règle, le site de Witzwil, qui a démontré son utilité, sera maintenu : il offre les infrastructures, les services et les ateliers nécessaires à l'exécution de peines en milieu ouvert.

Pour sa part, la future prison administrative de Prêles permettra l'exécution des formes de détention prévues par le droit des étrangers. La détention administrative est une mesure relevant de ce droit et ne sert donc pas à l'instruction ou à la répression d'une infraction au sens du CP : elle permet d'assurer le renvoi de ressortissants étrangers sans titre de séjour en Suisse. Conformément aux articles 73 et suivants de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr ; RS 142.20), elle sert avant tout à empêcher que des personnes ne passent dans la clandestinité et ne peut être ordonnée qu'à de strictes conditions.

Les conditions de détention ne sont pas les mêmes pour l'exécution d'une peine que pour une mesure de contrainte administrative. La détention administrative doit avoir lieu dans des locaux adéquats. Les personnes étrangères qui s'y trouvent doivent être séparées des personnes en détention provisoire ou en exécution de peine (art. 81 LEtr) et, dans la mesure du possible, se voir proposer une activité appropriée. L'organisation de la détention tient compte en outre des besoins des personnes nécessitant une protection, des mineurs non accompagnés et des familles avec enfants.

Le seul point commun des institutions de Witzwil et de Prêles est qu'à l'heure actuelle, Witzwil comprend une section pour la détention administrative. Celle-ci sera fermée une fois la prison administrative de Prêles mise en service, afin d'être réaffectée à l'exécution de peines en milieu ouvert. Pour cette raison, le Conseil-exécutif propose le rejet de ce point.

Point 2

En 2014, la Direction de la police et des affaires militaires (POM) a chargé l'OPLE de procéder à une analyse globale du fonctionnement et du contexte au sein du FEP. Le rapport qui en a résulté, publié le 19 août 2015, a pointé la nécessité de prendre des mesures d'urgence. Ainsi, différents scénarios ont été élaborés pour le positionnement stratégique futur du FEP.

Il va de soi que l'utilisation durable des places de détention du FEP pour l'exécution des peines dans le canton de Berne a aussi été envisagée. La POM, épaulée par des experts, est cependant parvenue à la conclusion qu'en raison du caractère incertain de la demande sur le marché suisse pour des offres telles que celle du FEP, du manque de rentabilité et des difficultés dans le domaine du personnel, le foyer devait fermer.

Le Conseil-exécutif estime que les exigences formulées sur ce point sont satisfaites, puisque l'utilisation à long terme du FEP pour l'exécution de peines a déjà été envisagée, avant d'être finalement abandonnée. Partant, le Conseil-exécutif propose l'adoption et le classement du point 2.

Point 3

Le Conseil-exécutif renvoie aux explications du point 1. Comme les deux institutions considérées sont radicalement différentes et que leurs offres divergent grandement, le projet de rénovation des Établissements de Witzwil ne saurait être modifié pour inclure des solutions complémentaires sur le site de Prêles.

Point 4

L'évaluation des risques demandée dans la motion a déjà été réalisée dans le cadre de l'analyse du fonctionnement et du contexte. C'est elle qui a conduit à la décision de fermeture du FEP. Une analyse de la demande en matière de détention administrative a également été effectuée et a pointé le besoin incontestable en places de ce type, tant dans le canton de Berne qu'au sein du concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale. Le Conseil-exécutif estime que cette exigence est satisfaite et propose l'adoption et le classement de la motion sur ce point.

Point 5

Le FEP fermera de manière échelonnée d'ici à la fin 2016, ce qui entraînera la suppression des postes de travail actuels. La POM s'efforce de proposer aux personnes concernées d'autres postes adéquats au sein du canton, ou de trouver des solutions socialement acceptables, conjointement avec les spécialistes cantonaux en matière de personnel. Les collaborateurs et collaboratrices du FEP se verront rapidement offrir d'autres postes au sein de l'OPLÉ et, idéalement, des nouvelles institutions qui seront créées sur le site ; à défaut, ils pourront aussi postuler dans d'autres unités de l'administration cantonale. Les établissements de Witzwil, Hindelbank, Bienne et Moutier, notamment, ont des postes à pourvoir.

Vu le manque de compatibilité entre les projets de Prêles et de Witzwil exposé aux points 1 et 3, le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion sur ce point.

Destinataire

- Grand Conseil